

Décision

Générale

colonial

Décision n° 12-411-1931 nommant une Commission chargée de procéder à l'examen et à la condamnation éventuelle d'effets et objets usagés en service peloton méhariste.

n° 12-411-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 février 1931

Numéro JO
n° 411 du 28/02/1931

Date du numéro
28 février 1931

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 6 mai 1922, portant règlement sur la comptabilité-matières des services locaux de la Côte française des Somalis
Sur la proposition, en date du 14 janvier 1931, de l'administration chargée de l'administration du peloton méhariste

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une commission composée de: M. le chef du bureau du matériel. président: M. le gendarme Tartaix: M. Ghaleb, gestionnaire du magasin du service des travaux publics, se réunira sur la convocation de son président aux fins d'examen et de condamnation éventuelle d'effets et objets en service au peloton méhariste. Le président de la commission s'entendra, au préalable, avec l'administrateur en vue du transfert au chef-lieu des effets et objets à soumettre à l'examen de la commission. Art. 2.— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

CHAPON -Baissac.